



35^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissaire sur la situation des droits de l'homme en Ukraine

Genève, le 21 juin 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissaire pour son rapport et a le plaisir d'annoncer la prolongation de son soutien financier pour la Mission d'observation jusqu'à la fin de 2018.

La Suisse est très préoccupée par les violations des droits de l'homme et la persistance du conflit en Ukraine. Il est inacceptable que des bombardements continuent de frapper des civils et des infrastructures civiles sans discrimination. La Suisse appelle toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire qui interdit de telles pratiques. Concrètement, la Suisse souligne l'importance d'établir des zones de sécurité autour des infrastructures civiles.

Les rapports sur les actes de torture et d'autres mauvais traitements, ainsi que de privation arbitraire de liberté commis par toutes les parties, sont également préoccupants. Toutes les allégations de tels crimes et d'autres violations de droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent être soumises à des enquêtes

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

et les auteurs de tels actes doivent être traduits en justice. Afin de prévenir d'autres cas de torture, il est important que des observateurs indépendants, tels que le mécanisme national de prévention et le Haut-Commissariat aient accès à tous les lieux de détention en Ukraine, y inclus les territoires qui ne sont pas sous le contrôle du gouvernement ainsi que la Crimée.

Par ailleurs, la Suisse est inquiète par rapport à la dégradation continue de la liberté d'expression et d'opinion et que l'accès à l'information reste limité, en particulier dans les territoires non-contrôlés par le gouvernement. La restriction croissante des activités et de la liberté de mouvement de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme est une autre source d'inquiétude et porte avant tout préjudice à la population civile. La Suisse appelle toutes les parties à cesser d'entraver les activités et la liberté de mouvement de ces acteurs.

Je vous remercie.